

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 23 mars 2018	N° 2018-151

Convocation du 16 mars 2018

Aujourd'hui vendredi 23 mars 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Daniel HICKEL
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
Mme Arielle PIAZZA à Mme Cécile BARRIERE
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Virginie CALMELS à M. Alain CAZABONNE à partir de 11h35
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCOTTE à partir de 13h25
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA à partir de 12h52
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h05
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h25
Mme Anne BREZILLON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h07
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 12h00
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 11h00
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 11h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 13h40
M. Marik FETOUH à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h05
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST à partir de 10h40
Mme Conchita LACUEY à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h35
M. Eric MARTIN à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 mars 2018	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	N° 2018-151

BRUGES - Immeuble bâti situé 119, avenue Jean Jaurès, cadastré AR 325 - Mise à disposition transitoire et cession à la commune - Décision - Autorisation

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

A la demande de la commune de Bruges, Bordeaux Métropole a exercé son droit de préemption urbain à des fins communales sur un immeuble bâti à usage de terrain maraîcher avec ancienne maison inhabitée, situé 119, avenue Jean Jaurès à Bruges, cadastré AR 325, d'une superficie totale de 7 389 m².

L'acquisition de cette réserve foncière longeant la voie ferrée et proche de la station « La Vache » du tram-train du Médoc, s'inscrit dans l'objectif d'un futur aménagement global à vocation multifonctionnelle du secteur Béquigneaux à Bruges.

Bordeaux Métropole s'est rendu propriétaire de ce bien par acte notarié du 9 novembre 2017 moyennant le prix de 1 950 000 € et des frais notariés non connus à ce jour.

Aussi, la mise à disposition transitoire de cet immeuble pourrait être consentie à la commune de Bruges par convention en attendant sa cession dans le délai de deux ans, renouvelable une fois, sur la base du prix de la réserve foncière (à savoir prix d'achat initial majoré des frais liés à l'acquisition), actualisable dans les conditions fixées annuellement par le Conseil de Bordeaux Métropole.

Cette actualisation de prix s'opèrera de la date de règlement par Bordeaux Métropole du prix d'acquisition initiale jusqu'au jour de la dernière date de signature de l'acte authentique de cession, étant précisé que le prix sera payé par la Commune dès réception d'une expédition de l'acte revêtu des mentions de publicité foncière.

Cette opération immobilière sera, en application de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 et de la circulaire ministérielle du 12 février 1996, visée au bilan annuel de la politique foncière ainsi qu'au tableau annuel des acquisitions/cessions en vue de leur annexion au compte administratif, tant en ce qui concerne notre Etablissement public que la Commune.

Ces conditions de prix de cession ne sont pas inférieures à l'estimation délivrée par communiqué du service du Domaine devenu Direction de l'immobilier de l'Etat n° 2017-075V1237 du 15 juin 2017.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L 5211-37,

VU les dispositions du Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1 et suivants,

VU l'avis du service de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) n° 2017-075V1237 du 15 juin 2017,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le projet municipal d'un futur aménagement global à vocation multifonctionnelle du secteur Béquigneaux à Bruges nécessite la mise à disposition transitoire et la cession à la Commune de l'immeuble bâti situé sur son territoire, 119 avenue Jean Jaurès, dans le cadre de la politique foncière métropolitaine,

DECIDE

Article 1 : de mettre à disposition avant cession, au profit de la commune de Bruges, l'immeuble bâti sis sur le territoire de ladite Commune, 119, avenue Jean Jaurès, cadastré section AR n° 325, d'une contenance de 73 ares 89 centiares (7 389 m²),

Article 2 : de céder à la commune de Bruges ledit immeuble bâti, moyennant le prix de la réserve foncière, à savoir le prix d'un million neuf cent cinquante mille euros (1 950 000 €), majoré des frais liés à l'acquisition, actualisable au taux fixé annuellement par le Conseil de Bordeaux Métropole,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ladite opération et notamment la convention de mise à disposition/cession et l'acte authentique de cession à la commune de Bruges,

Article 4 : d'imputer la recette correspondante au budget de l'exercice concerné au chapitre 77, compte 775, fonction 515.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 mars 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 11 AVRIL 2018	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 11 AVRIL 2018	le Vice-président,
	Monsieur Jacques MANGON